

ORIGINAL
du 17 Avril 1984
/MTPS.DGTFP.DFP.SIE.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 84/392

Portant intégration et nomination de
Monsieur NZONZI Joseph dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des
services Techniques (Agriculture).

*/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut générale des
fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut com-
mun des Cadres de la catégorie A des services Techniques ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50FP-BE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les **échelonnements indiciaires** des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.81 au décret n°
80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux inté-
rimis des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 5557/MEN/UMNG du 13.8.1982 portant créa-
tion du Diplôme d'Ingénieur de développement Rural en cycle long

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3-3-1960 et de l'arrêté n° 5557/MEN/UMNG/ du 13.8.82 susvisés, Monsieur NZONZI Joseph, né le 10-12-1955 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural obtenu à l'Université Marien NGOUABI est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Techniques (agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture stagiaire, indice 710

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 17 Avril 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage

Marius MQUAMBENGA -

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA -

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA -

Le Ministre des Finances

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU -

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFP/DFP 3
DFP/BST 1
DGB 3
DCF 3
MAE 1
INTERESSE 2
DOSSIER 2
SGCM/BC 2./-